

Monsieur Augustin de ROMANET
Président Directeur Général
AEROPORTS DE PARIS
1, rue de France
93290 Tremblay-en-France

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2018

Monsieur le Président Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article L.820-3 du code de commerce, nous vous confirmons notre appartenance au réseau international Deloitte¹.

Nous vous informons également que :

- le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 380 milliers d'euros hors taxes.
- le montant de nos honoraires au titre des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 36 milliers euros hors taxes.

Au mieux de notre connaissance, notre réseau n'a pas perçu d'honoraires, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, au titre de services autres que la certification des comptes, fournis à votre entité ou aux personnes ou entités contrôlées par votre entité ou qui contrôlent votre entité au sens des I et II de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

L'un des Commissaires aux comptes
DELOITTE & ASSOCIES



Christophe PATRIER



Olivier BROISSAND

¹ Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.